



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 24 Septembre 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260924-D2026-9-7-0-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2026

Publication : 07/10/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

**Date de convocation :
18 septembre 2026**

Effectif du Conseil Communautaire : **55**
Nombre de membres présents : **41**
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **6**
Nombre de membres excusés : **1**
Nombre de membres absents : **1**

Objet : Motion portant sur le maintien de la ligne Paris – Sud Normandie (Paris – L'Aigle – Argentan – Briouze – Flers – Vire – Villedieu-les-Poêles – Granville)

En raison de la décision du tribunal administratif de Caen ayant invalidé les élections municipales de la commune de Valdallière et entraîné la fin du mandat des conseillers municipaux de cette commune à compter du 28 juillet 2026, et dans l'attente des prochaines élections municipales à venir, le Conseil Communautaire est appelé à se réunir avec **49 conseillers titulaires**.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e)</u> par le <u>conseiller suppléant</u> : (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à</u> : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE

M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE			Mme Vanessa LARCHER		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE			M. Lucien BAZIN		
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER			Mme Marie-Line LEVALLOIS		

LA VILLETTE

M. Arnaud BREARD	X				
------------------	---	--	--	--	--

PERIGNY

M. Jérémy MORU	X				
----------------	---	--	--	--	--

PONTECOULANT

Mme Gislaine MARIE	X				
--------------------	---	--	--	--	--

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
Mme Vanessa LARCHER	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Anthony LEROYER	X				
NOUES-DE-SIENNE					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
Mme Anita GUILLOUET	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Frédéric TREFEU	X				
VIRE NORMANDIE					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER				X	
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Marie-Line GUEDJ					X
M. Sébastien LEBRUN	X				
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE	X				
M. Patrice MARCHAND	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER			M. Corentin GOETHALS		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Régis PICOT			M. Sylvain DELANGE		
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD	X				
TOTAL	41	0	6	1	1
Nombre de Membres en exercice	55				
Nombre de conseillers présents	41				
Quorum	28				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	47				

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le maintien de la desserte ferroviaire Paris-Sud Normandie, ligne desservant Paris-L'Aigle-Argentan-Briouze-Flers-Vire-Villedieu-les-Poêles-Granville constitue un pilier essentiel de l'attractivité de notre territoire, de la cohésion sociale et de la mobilité durable.

Dès novembre 2025, nous avons proposé au Conseil Communautaire de co-signer le manifeste du Réseau Ouest Normand et ainsi de réaffirmer l'importance de la ligne Paris-Granville comme un indispensable au développement de notre bassin tant sur les plans économiques et touristiques que pour la vitalité du territoire.

Au cours de l'été 2026, nous avons, comme de nombreux élus, signé le courrier émanant du Président de Région demandant au Premier Ministre le classement de la ligne comme réseau structurant (cf. courrier du Président de Région et liste des élus signataires).

Nous avons également pris connaissance du dossier de l'ADPCR et la FNAUT Normandie démontrant que cette ligne a un potentiel de développement important à condition d'en améliorer l'offre.

Par la présente, aujourd'hui, nous souhaitons réaffirmer que la ligne Paris-Granville n'est pas qu'une simple ligne ferroviaire :

Elle est une infrastructure essentielle au développement économique, à l'emploi, au tourisme et à l'attractivité de nos territoires.

Elle relie nos bassins de vie à Paris, aux grands pôles économiques normands et aux territoires voisins. Elle permet aux salariés de se déplacer, aux entreprises de recruter, aux étudiants de se former et aux visiteurs de découvrir notre région.

Sa pérennité est donc un enjeu économique majeur.

Aujourd'hui, l'état de l'infrastructure et l'importance des investissements nécessaires à sa régénération font peser une réelle incertitude sur son avenir. Le coût estimé de sa rénovation complète, proche du milliard d'euros à l'horizon 2040, illustre l'ampleur du défi.

Mais ce montant ne doit pas être considéré uniquement comme une dépense ferroviaire.

C'est un investissement dans l'avenir de nos territoires.

Car lorsqu'une infrastructure disparaît ou se dégrade, ce sont aussi l'accessibilité, l'attractivité et la capacité de développement économique d'un territoire qui sont fragilisées.

À l'inverse, une liaison ferroviaire fiable et performante constitue un véritable levier d'attractivité.

Elle contribue à rapprocher les entreprises des grands bassins d'emploi, à faciliter les mobilités professionnelles, à soutenir le tourisme et à renforcer l'attractivité résidentielle de territoires qui disposent de nombreux atouts.

Dans un contexte où les mobilités évoluent, où la transition écologique s'impose et où les territoires sont en concurrence pour attirer entreprises, actifs et visiteurs, **le ferroviaire ne peut être considéré comme une infrastructure du passé.**

La ligne Paris-Granville doit être regardée comme une **infrastructure d'avenir.**

Son maintien et sa modernisation relèvent donc d'un enjeu qui dépasse largement les seuls usagers du train.

C'est une question d'aménagement du territoire.

C'est une question d'égalité territoriale.

C'est une question d'attractivité économique.

C'est une question d'emploi et de développement.

Nous refusons que l'usure progressive d'une infrastructure puisse, à terme, déterminer l'avenir économique des territoires qu'elle dessert.

La ligne Paris-L'Aigle-Argentan-Flers-Vire-Villedieu-Granville a accompagné le développement de nos territoires hier.

Elle doit continuer à le faire demain.

NOUS DEMANDONS DONC

À l'État :

de garantir la pérennité de la ligne Paris-Granville et d'assumer une participation financière à la hauteur de son caractère stratégique.

À SNCF Réseau :

de poursuivre les opérations de régénération et de présenter une trajectoire claire de modernisation de l'infrastructure.

À la Région Normandie et aux Régions concernées :

de poursuivre leur mobilisation et de fédérer les territoires autour d'une stratégie commune.

Aux collectivités locales :

de faire de la ligne Paris–Granville un élément structurant de leurs politiques économiques, touristiques, d'habitat et de mobilité.

Aux entreprises et acteurs économiques :

de faire entendre leur voix et de démontrer concrètement combien la qualité des infrastructures conditionne leur capacité à investir, recruter et se développer.

Aux habitants et usagers :

de participer à cette mobilisation collective.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau